



0137  
M-M .H

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

N° 68/26

### ARRETE MUNICIPAL D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL Madame le Maire de la commune d'OUZOUER SUR LOIRE,

- Vu la lettre en date du 21 mai 2026 faite par Monsieur Sylvain HABRAN Géomètre expert sis :
- 69 chemin de la Fontaine 45500 GIEN a demandé un arrêté d'alignement concernant : La rue des Châtaigniers d'une part et le Chemin des Brosses d'autre part – 45570 OUZOUER-SUR-LOIRE à hauteur de la parcelle Section Cadastree AM-330 propriété de Monsieur et Madame EL HANI Ismail.
- Vu le plan d'alignement de ladite voie approuvée par Madame Le Maire.
- Vu l'arrêté réglementaire sur les permissions de voirie
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de la Voirie Routière
- Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de OUZOUER SUR LOIRE

#### ARRETE

##### ARTICLE 1 : Alignement.

L'alignement des parcelles sus mentionnées au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par les bornes qui font foi d'alignement.

##### ARTICLE 2 : Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

##### ARTICLE 3 : Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

##### ARTICLE 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté.

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

##### ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

##### ARTICLE 6 :

Mme la Secrétaire Générale des Services de la mairie d'Ouzouer sur Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Copie certifiée conforme au registre des arrêtés du Maire.

Fait à OUZOUER SUR LOIRE, le 22 juin 2026.

Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD

